



SYNDICAT FORCE OUVRIERE de l'ENSEIGNEMENT
de la RECHERCHE et des TECHNIQUES AGRICOLES
B 413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel :01 49 55 43 53 – Fax : 01 49 55 48 80

email : sfoerta@agriculture.gouv.fr site Internet : www.sfoerta.fr

HORS CLASSE 2011 PCEA et PLPA

SRH 1032 du 17/02/2011 : Tableau d'avancement à la **hors classe du corps des PCEA au titre de l'année 2011.**

Date limite = **04 avril**

Peuvent accéder à la hors classe de leur corps les PCEA ayant atteint au moins le 7^{ème} échelon de la classe normale au 31 décembre 2010.

L'accès au grade de la hors-classe n'est pas systématique, pour y prétendre l'agent doit en effectuer la demande et la renouveler chaque année jusqu'à obtention de la promotion.

(L'article 33 du décret 2010-1607 du 21/12/2010 a supprimé la condition des " 7 ans de services effectifs dans ce corps ou de services accomplis en position de détachement depuis la nomination en qualité de PCEA ou depuis le détachement en cette même qualité ".)

SRH 1033 du 17/02/2011 : Tableau d'avancement à la **hors classe du corps des PLPA au titre de l'année 2011.**

Date limite = **08 avril**

Peuvent accéder à la hors classe de leur corps les professeurs de lycée professionnel agricole ayant atteint au moins le 7^{ème} échelon de la classe normale au 31 décembre 2010.

L'accès au grade de la hors-classe n'est pas systématique, pour y prétendre l'agent doit en effectuer la demande et la renouveler chaque année jusqu'à obtention de la promotion.

**Pensez à transmettre un double de votre dossier
à notre permanence parisienne si vous souhaitez que nous le défendions.**